

## Informations importantes

- Toutes les qualifications commandées seront facturées. Un décompte avec bulletin de versement sera envoyé aux sociétés mi-octobre.
- Les listes des qualifiés aux Championnats Genevois Individuels seront consultables sur le site de l'ASGT dès le 1 septembre et transmises par e-mail aux responsables fusil 300m. (selon liste SAT).
- Les tirs de qualifications des Championnats Genevois et les maîtrises genevoises, peuvent se tirer dans les sociétés, dans les délais prévus par le responsable 300m de l'ASGT.
- Les résultats peuvent servir à la qualification du Championnat Genevois Individuel et/ou à la maîtrise genevoise et/ou au match décentralisé (sur feuille officiel FST). Annoncez avant le tir et collez les estampilles correspondantes.
- La maîtrise genevoise ne peut être obtenue qu'une seule fois à l'arme longue à 300m. Choix entre les 5 programmes.
- Participation : vous trouverez les détails dans le règlement de l'ASGT, mais seuls les tireurs qui ont une licence « A » auprès d'une société membre de l'ASGT ont le droit de participer à ces tirs. Pour les étrangers, veuillez vous référer au règlement de l'ASGT.
- L'organisation d'une finale individuelle et l'attribution d'un titre de champion individuel n'ont lieu que si six tireurs au moins ont pris part aux tirs de qualification dans la catégorie concernée (max 22 tireurs). La finale sera organisée si au moins quatre tireurs ont confirmé leur participation. Dans le cas contraire, il n'y a ni finale, ni titres, ni médailles. La finale est organisée avec les tireurs présents.
- Seules les munitions prescrites par ISSF resp. FST sont autorisées. Elles sont à la charge du tireur.
- Les finales sont organisées aux dates fixées par le calendrier de l'ASGT.

## Explications supplémentaires

Pour résumer, 60 coups tirés peuvent servir à un ou plusieurs concours selon votre inscription.

Tirs de qualifications du Championnat Genevois : (*estampille carrée blanche*)

- Pour éventuellement participer à la finale du Championnat Genevois Individuel, uniquement les tireurs qualifiés.
- Les tireurs participant à ces qualifications obtiennent une médaille de commune ou une carte-couronne, s'ils ont les points de la petite maîtrise genevoise.

Tir de maîtrise genevoise : (*estampille bleu*)

- Pour éventuellement obtenir la médaille de maîtrise genevoise (grande ou petite) (règlement ASGT 2.2, art 3.4).

Tir de qualifications de matchs décentralisés : (*sur feuille FST*)

- Pour éventuellement participer à la finale suisse. Uniquement les tireurs qualifiés.

Message pour les « Responsables fusil 300m » : merci de mettre à jour les données de vos tireurs sur le SAT (surtout n° portable et e-mail).

Formulaire à retourner avant le 10 avril 2017 à :  
JAKOB Laurent  
Ch de Saule 69  
1233 Bernex

*ou par mail*

[fusil300m@a-s-g-t.ch](mailto:fusil300m@a-s-g-t.ch)